



ÉCHOS PROS

SIGNATURE

Charte de la LegalTech

Le 20 janvier, lors du congrès Eurojuris France, la Charte éthique pour un marché du droit en ligne et ses acteurs (v. Dr. & patr. 2016, n° 265, p. 11) a reçu 77 signatures. Outre 50 structures d'avocats et d'huissiers de justice, l'Association française des juristes d'entreprises, Eurojuris France, l'Union nationale des huissiers de justice et des acteurs de la LegalTech comme MyNotary figurent parmi les signataires.